



<b>FIBOIS 06 et 83</b>	<b>Compte rendu annulation des ventes de bois de l'ONF par appel d'offre ( forêts communales et domaniales) de Nans les Pins, du 17 septembre 2015</b>	<b>Fait le 18/09/15</b>
<b>Rédacteurs :</b> <i>Hayeth SIDHOUM, chargée de mission de Fibois 06 et 83</i>		

Ces ventes par appel d'offre concernaient principalement des lots de bois vendus en bloc et sur pied pour des qualités bois énergie et bois d'industrie et pour les départements du 06/83/84/13.

### **Annulation des ventes d'automne de Nans les Pins à la demande des entreprises de l'amont de la filière forêt en PACA.**

Ils étaient nombreux ce jour à assister aux ventes d'automne de bois de l'ONF : des représentants



d'entreprises d'exploitation forestière de la région PACA, le gérant de la scierie des Arcs, celui de la scierie de Drap mais également des représentants de structures qui sont des acteurs clé de la filière, comme le Président du Syndicat des Exploitants Scieurs Alpes Méditerranée, M. Jean Louis MARSANDE, le Président du Syndicat Général des Scieurs Exploitants Forestiers du 06, M André JAUFFRET, le Directeur des Communes Forestières de la région paca, M. Jérôme BONNET et nous-même, représentants FIBOIS 06 et 83.

Arrivés peu avant l'ouverture de la séance, dans la cour de la salle des ventes, les participants formaient de nombreux petits groupes. Les échanges allaient bon train, l'ambiance n'était pas celle d'une vente classique.

A l'écart, un petit groupe composé des deux présidents de Syndicat, du représentant de l'ONF et du Directeur des Communes forestières discutaient des suites de la matinée.

A 10 heures, la séance commence. Les participants entrent dans la salle des ventes et restent en majorité debout, ce qui est assez inhabituel.

M SEVEN, responsable de la mission commerciale territoriale de l'ONF passe le micro en premier à M JAUFFRET André.

M JAUFFRET, après avoir salué l'assistance, lit la déclaration commune du SEFSAM et SGEFS06, que nous vous joignons en attaché et qui avait été préalablement transmise à l'ensemble des adhérents des deux syndicats. Celle-ci annonce que les entreprises ont décidé le boycott des ventes d'automne en raison de la décision de l'ONF de faire évoluer le dispositif de paiement des bois vendus par l'Office en bloc et sur pied. Ces évolutions semblent aller dans un sens qui va à contre-courant, selon nos deux présidents, du soutien nécessaire aux entreprises de l'amont de la filière régionale. En effet, il semble notamment que le poids relatif de chaque échéance de paiement va être modifié, transformant par exemple le premier paiement au comptant, qui représente à ce jour 22.5 % du paiement total en un paiement de près de 40 % du paiement total de la coupe.

Les deux présidents soulignent le risque encouru par les entreprises locales d'exploitation forestières et les scieries si une telle réforme venait à être décidée. Il rappelle que ces entreprises pâtissent déjà d'une crise qui ne semble pas vouloir s'arrêter.



Soulignons que d'autres ventes publiques ont déjà été annulées, réunissant l'ensemble des entreprises de la filière du grand Est dans une démarche commune de protestation.

Monsieur MARSANDE prend ensuite la parole et confirme la position du SEFSAM, appuyant ainsi le discours entendu juste avant. Il justifie la position des Syndicats par la nécessité de protéger les entreprises de l'amont d'une filière déjà fortement fragilisée et désavantagée notamment par des conditions d'exploitation particulièrement difficiles (exploitation de montagne, saisonnalité, accessibilité...).

C'est ensuite le directeur des Communes Forestières qui prend la parole pour indiquer la position de sa structure sur la démarche des entreprises. Il explique, parlant au nom de son Président M GRAMBERT, que les communes forestières de la région PACA ne sont ni demandeurs ni favorables à la réduction des délais de paiement et qu'ils soutiennent les entreprises sur ce sujet. Les Communes Forestières espèrent vivement un aboutissement des négociations dans le sens d'une prise en compte de la particularité des activités concernées comme la saisonnalité de l'activité de mobilisation des bois en zone de montagne.



C'est enfin M SEVEN de l'ONF qui prend la parole. Il résume les faits détaillés dans le communiqué de presse de l'ONF que nous vous joignons en attaché. Il indique que les conditions de paiement et la question des délais pour le cas des bois en bloc et sur pied devra faire l'objet de discussion entre les partenaires. Ces échanges devraient avoir lieu le 29 septembre.

M SEVEN confirme en effet l'annulation des ventes de bois.

La séance est levée, les participants tardent à quitter la salle tant les échanges entre les acteurs en présence sont nombreux.

Notons pour finir que certains exploitants présents ce matin se sont également plaints de la faiblesse des volumes de bois mis en vente. Monsieur VERLAQUE, exploitant forestier varois, nous a démontré par les chiffres une diminution notable des volumes de bois de qualité industrie et combustible proposés pour cette vente par rapport aux ventes d'automne de Nans Les Pins pour les années précédentes.